

CHASSER en Savoie

N° 146
Août 2026



SOMMAIRE



VIE DE LA FÉDÉRATION

CR du Conseil d'administration du 27/03/2026.....	p.4
CR du Conseil d'administration du 17/06/2026	p.5
Compte-rendu de la 83 ^e Assemblée générale	p.6 à 9
“ChassAdapt” et petits gibiers	
Cartes de chasse	
Une nouvelle ère pour la chasse savoyarde	p.10
École de tir de Pont Royal à Chamousset	
La filière venaison se structure en Savoie.....	p.11
Validation des permis de chasser 2026/2027	
Rappel sur la “formation sécurité décennale”	p.12
Arrêté d'ouverture/clôture de la chasse 2026/2027....	p.13 à 16
Opération nationale “Sensibilis’Haie”	
“Un Dimanche à la Chasse” : appel à la mobilisation	
Bilan “UDUCR 73” de la saison de chasse 2025/2026.....	p.18
2 ^e fête de la chasse à Lépin-Le-Lac	
Une journée dédiée aux poissons et aux oiseaux d'eau	
Challenge National des Chasseurs de France en Savoie	p.19



CHASSE ET GESTION

Bilan des comptages nocturnes de cervidés.....	p.20
Des nouvelles du projet sur le territoire des Trois Vallées	
Résultats de la 2 ^e année de comptage de marmottes....	p.21
Bilan de la chasse des petits gibiers 2025/2026	
Suivi de la bécasse des bois en Savoie.....	p.22
Résultats des IKA lièvre brun	
Bilan des comptages des galliformes de montagne	p.23



LE COIN DES CHASSEURS

Des nouvelles des sociétés de chasse	p.24 à 25
--	-----------



RÉGLEMENTATION

Réglementation de l'agrainage du sanglier en Savoie	
Chasse des petits gibiers de montagne	
Lagopède alpin : la fin de la chasse ?.....	p.26



ARTS, LOISIRS ET HISTOIRE

Un savoir-faire artisanal	
Un homme de renom dans l'art équestre.....	p.27

CHASSER EN SAVOIE

Le magazine de la Fédération
départementale des Chasseurs de Savoie

Directeur de la publication
Régis Clappier

Comité de rédaction
Fédération départementale
des Chasseurs de Savoie

Ont participé à ce numéro
Albane Chaléat, Régis Clappier, Francis Martin,
Pierre Sicard, Emmanuel Joly, Rémi Belmont,
Charles Delacroix

Secrétariat de rédaction
Charles Delacroix

Crédits iconographiques
Amandine Crochet, Dominique Gest,
Charles Delacroix, Loïc Genin

La Fédération départementale des Chasseurs de
Savoie tient également à remercier
particulièrement l'ensemble des ACCA et AICA
qui fournissent gracieusement les images.

Infographie et impression
www.saint-jean-calendriers.com

Dépôt légal
En cours

Siège social
14, Parc de l'Étalope - CS 12504
73025 CHAMBERY CEDEX
Bureau ouvert au public du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00
Fermé les mercredis et vendredis après-midis

Ce magazine est édité à 7 650 exemplaires



FDC de Savoie

14, parc de l'Étalope
CS 12504
73025 Chambéry CEDEX

Tél :
04.79.60.72.00

Mail :
fdc73@chasseursdesavoie.com

www.chasseursdesavoie.com

En couverture :
Photo © Charles Delacroix



EDITO

Dans ce bulletin de liaison vous est offert un autocollant avec le nouveau logo de la FDC Savoie

Je voulais tout d'abord vous remercier pour la bonne tenue de notre Assemblée Générale.

Une assemblée thématique, traitant des sujets phares de notre département. J'ai croisé des chasseurs heureux et attentifs au virage novateur que souhaite prendre notre fédération.

De nombreux élus de la République et la totalité de nos partenaires institutionnels étaient présents.

Nous avons ainsi pu présenter la genèse de notre école de chasse qui est désormais totalement terminée et entièrement opérationnelle. Il nous reste maintenant à en ficeler correctement l'organisation, pour que tous les chasseurs du département puissent en profiter.

Je remercie toute l'équipe fédérale élus comme professionnels qui ont participé à la construction de ce projet. Je n'oublie pas le conseil régional qui nous a aidé financièrement, sans lui rien n'aurait été possible. J'en suis certain, nous allons offrir un véritable service à nos adhérents.

Un autre sujet a été largement débattu, celui de "ChassAdapt", cette possibilité de déclarer le prélèvement des petits gibiers de montagne directement sur son smartphone.

Cette démarche est dans l'air du temps. Au-delà des importantes économies réalisées avec l'impression d'un nombre bien plus restreint de carnets petits gibiers, nous allons pouvoir suivre en temps réel les prélèvements et rendrons ainsi nos données encore plus fiables et robustes.

Je remercie les membres de la Fédération Nationale des Chasseurs qui ont voté favorablement pour l'intégration des petits gibiers de montagne dans "ChassAdapt", c'est pour les chasseurs de montagne une véritable avancée dont nous mesurerons les bienfaits très rapidement. Je compte sur votre sérieux pour épouser pleinement cette innovation.

Un autre axe fort de l'avenir de la chasse savoyarde a été abordé, c'est celui de la valorisation de la venaison. Nous travaillons sur le sujet depuis longtemps, mais le chasseur savoyard n'était pas encore prêt à cette pratique qui n'est pas du tout dans les mœurs de notre beau département.

Pour autant, il y a aujourd'hui une véritable demande sociétale, les Français souhaitent consommer du gibier. Les circuits courts et le locavore sont tendances. Trop souvent j'entends encore, "le gibier c'est pour les copains". Cette remarque d'apparence louable est d'un autre temps, à la fois maladroite, elle est d'un égoïsme terrible. Il est temps de partager avec le grand public en amenant la chasse dans l'assiette.

Nous venons de poser les premiers jalons, lors d'une réunion de travail le 24 juin en Maurienne.

Nous souhaitons nous associer à l'atelier de venaison de la Fédération des chasseurs de Haute-Savoie. Plusieurs ACCA, se sont déjà inscrites dans ce processus, il nous reste à organiser correctement la collecte.

Toutes ces nouveautés contribuent à écrire une nouvelle page de la chasse Savoyarde, qui a toujours su s'adapter aux exigences de la société.

Il me reste à vous souhaiter une belle et heureuse saison de chasse. Mordez la vie à pleine dent.

En sécurité, prenez le bonheur là où il se trouve : à la chasse bien sûr !

"FAUT-IL ATTENDRE D'ÊTRE VAINCU POUR CHANGER ?"

PROVERBE MALIEN

Le Président,
Régis CLAPIER



COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 27/03/2026

Membres présents : Régis CLAPPIER, Guy CHARVET, Gilbert DUMAS, Thierry VANNIER, Gérard THONET, Joël DUCROS, Serge TISSAY, Claude REYNAUD, Éric GRANGE, Didier MARIN, Jean-François FONTANEL et Francis MARTIN.

Membres excusés : Bastien DE LA SELLE donnant pouvoir à Francis MARTIN.
En présence de M. Pierre SICARD, Directeur.

4 Présentation des premiers résultats de l'étude sur le cerf dans les Trois Vallées par William GAUDRY

Le Président accueille William GAUDRY ingénieur de recherche à l'OFB.

Il pilote l'étude sur l'évolution des populations de cervidés au sein des Trois Vallées, étude dont la FDC Savoie est partenaire. Elle a pour objectif de mieux comprendre le fonctionnement des populations, l'utilisation de l'espace et surtout les interactions avec la chasse (cf. page 21).

Bilan des réunions de secteurs

Chaque administrateur fait un résumé succinct du ressenti des propositions avancées par la FDC Savoie.

Les propositions phares sont :

- La mise en place de "ChassAdapt" pour remplacer les carnets de prélèvements petit gibier => globalement, très bien perçue dans toutes les réunions.
- La chasse du cerf mâle pendant le rut => en fonction des secteurs, cette proposition est plutôt bien accueillie, sur d'autre un peu moins.
- La commercialisation de la venaison savoyarde avec la filière mise en place par la Fédération de la Haute-Savoie => proposition bien perçue globalement avec une réunion de présentation de la démarche prévue pour les sociétés de chasse intéressées.

Déroulement de l'AG 2026

L'Assemblée Générale se déroulera le samedi 18 avril 2026, hall E à Savoieexpo à Chambéry.

Raphaël SANDRAZ animera pour la 10ème année consécutive l'AG de la FDC Savoie.

Voici le déroulement :

- Rapport du Président : Régis CLAPPIER avec un axe fort sur le recrutement
- Bilan grand gibier : Thierry VANNIER
- Centre Technique de Pont Royal : Francis MARTIN
- Intervention de Philippe MEUNIER, vice-président de la Région AuRA
- Communication : Pierre SICARD et Bastien DE LA SELLE
- Présentation des comptes et du prévisionnel : Guy CHARVET
- Dates d'ouverture/clôture de la prochaine saison cynégétique : Joël DUCROS

Mise au vote du déroulement de l'AG du 18 avril

=> Oui à l'unanimité.

Le Président propose de remettre une médaille à Raphaël SANDRAZ pour sa dixième AG => Oui à l'unanimité.

Point sur le congrès national

Le congrès s'est déroulé à Deauville les 18 et 19 mars 2026 en présence du Président Willy SCHRAEN.

Deux éléments sont à relever :

- La charge du Président W. SCHRAEN contre l'OFB.
À compter du 24 janvier dernier et jusqu'à mi-mars le site d'inscription de l'OFB était indisponible pour les candidats à l'examen du permis de chasser (perte de 2 000 candidats

à l'échelle de la France), la nomination d'une écologiste intégriste dans le comité directeur de l'établissement, le versement d'une subvention de plusieurs centaines de milliers d'euros à une association animaliste qui attaque les AP chasse et l'interprétation de la police de la chasse pour mettre des PV ou timbres amendes. Autant de raison conduisant le président W. SCHRAEN à réclamer le transfert du permis de chasser aux FDC ainsi que le retour de la police de la chasse dans les FDC.

- L'étude IPSOS sur les potentiels recrutements que la chasse peut opérer dans la société civile. Selon cette étude, 5 millions de personnes se disent intéressées par la chasse et le passage du permis de chasser. L'étude semble mettre en évidence un problème de coût de la chasse.

Malheureusement l'étude ne fait pas la distinction entre les départements à ACCA et les chasses privées.

Quoi qu'il en soit la FNC ouvre un chantier de recrutement : trois spots TV de la FNC.

Elle semble vouloir ouvrir les territoires, notamment au niveau des ACCA.

Groupe de travail "territoires de chasse", bilan de la première réunion, perspectives

Le groupe de travail s'est réuni. Sur la base des cartographies établies, il s'est rendu compte de la perte de nombreux territoires. Certains territoires sont encore acceptables mais d'autres ne sont plus chassables.

Une liste des territoires présentant des difficultés est à travailler.

Centre Technique de Pont Royal : réception de chantier et inauguration

Les travaux touchent à leur fin sur le pas de tir. Il reste encore les caméras à installer ainsi que le simulateur de tir. Les commandes sont passées et les livraisons ne devraient pas tarder.

Vient maintenant le temps d'organiser l'inauguration ainsi que les premières sessions.

Un groupe de travail composé de salariés et d'élus devrait être créé pour travailler sur l'organisation : modalités de fonctionnement, projet de formation, participation financière des chasseurs, publics cibles...

Quant à l'inauguration, il va falloir définir une date afin de présenter ce projet aux institutions, à nos partenaires...

Questions diverses

"ChassAdapt" : Pierre SICARD a rencontré la DDT et l'OFB de Savoie pour présenter le projet.

Il n'y a aucune objection pour avancer sur le sujet et mettre en place cet outil dès septembre 2026 pour les chasseurs de petits gibiers.



COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 17/06/2026

Membres présents : Régis CLAPPIER, Gilbert DUMAS, Thierry VANNIER, Gérard THONET, Joël DUCROS, Serge TISSAY, Claude REYNAUD, Éric GRANGE, Didier MARIN, Jean-François FONTANEL.

Membres excusés : Guy CHARVET ainsi que Francis MARTIN donnant pouvoir à Régis CLAPPIER.
En présence de M. Pierre SICARD, Directeur.

Validation du permis de chasser 2026/2027

La saison de validation est lancée depuis le 2 juin 2026, date d'ouverture du logiciel par la FNC.

Les bons de commande papier ont été expédiés la troisième semaine du mois de mai.

Pour la partie validation par internet le mailing a été expédié le 2 juin 2026.

Nouveauté concernant l'assurance, les adhérents doivent obligatoirement signer un bulletin de souscription.

En revanche, pour le papier les chasseurs doivent nous retourner le document mis à leur disposition avec les bons de commande.

Côté personnel, nous avons recruté Clémence comme l'année dernière présentant un excellent profil.

À ce jour plus de 900 titres ont été validés. Environ 200 bons de commande papier sont en attente de la livraison des carnets petits gibiers.

"ChassAdapt" et carnets papier : où en sommes-nous ?

Cette année tous les chasseurs sont affiliés par défaut à "ChassAdapt" pour tous les petits gibiers.

Ceux en fracture avec le numérique peuvent demander un carnet papier auprès du secrétariat de la FDC. C'est donc la FDC qui délivre un carnet unique. Les 3 500 carnets commandés seront livrés mardi prochain. Concernant les cartes de chasse, elles sont en cours de livraison.

Centre Technique de Pont Royal

• Inauguration du centre de tir :

Il convient d'inaugurer les installations en invitant tous les partenaires ainsi que les financeurs, le 11 septembre 2026. Le Cinématir est installé. Le niveau d'obscurité actuel dans la pièce n'est pas suffisant.

Il faut installer deux volets roulants pour un montant de 1 200 €. Mise au vote => oui à l'unanimité.

• Projet de création du plan d'eau :

L'arrêté attributif a été pris par la Région AuRA. Nous disposons donc de 88 000 € de budget dont 70 400 € de subvention pour la création du plan d'eau. Deux bureaux d'étude ont été consultés pour connaître les prix pour la réalisation d'un tel projet : Karum et Tereo.

Une enveloppe de 26 000 € est allouée à la FDC Savoie pour la création du sentier pédagogique.

Il restera à lever 60 000 € pour la construction d'un observatoire.

Arrêtés préfectoraux : le point sur les trois actes

L'Arrêté Préfectoral grand gibier a été signé. Les décisions plans de chasse ont été produites et mises à disposition des détenteurs sur les espaces adhérents. Les ACCA n'étant pas d'accord avec les attributions doivent faire un recours adressé au Président de la FDC sous 15 jours après notification de la décision.

Concernant le PGM, l'AP fixant le maxi plan de chasse bartavelle et tétras a été acté en CDCFS.

La consultation du public est terminée. L'AP est à signature de Mme la Préfète.

Commercialisation de la venaison : partenariat avec la FDC de Haute-Savoie

La commercialisation de la venaison est un projet que la FDC Savoie conduit depuis plusieurs années.

Le maillon manquant est l'atelier de traitement de la venaison avant commercialisation.

La FDC 74 a créé un tel atelier. L'idée est donc de monter un partenariat avec la Haute-Savoie.

Une réunion d'information aura lieu le 24 juin à la salle polyvalente d'Hermillon : collecte, stockage, prix...

Sont convoqués tous les détenteurs de droit de chasse de Maurienne, secteur où la demande est la plus forte.

Chambres froides : subventions de la Région AuRA

La FDC Savoie bénéficie d'une subvention de 32 000 € pour le traitement des déchets de venaison.

L'idée soumise est la mise à disposition de cette enveloppe pour acheter des chambres froides au sein des ACCA.

Le CAD détermine les critères d'éligibilités des demandeurs : 80% du montant TTC de la chambre froide plafonné à 4 000 €. Les administrateurs doivent faire remonter les dossiers dont ils ont connaissance.

Dégâts de grand gibier : passage à la télédéclaration

Le projet est de dématérialiser la déclaration en utilisant un service internet à l'instar de la PAC.

Nous avons pris soin d'évoquer le projet en CDCFS dégâts avec les représentants agricoles.

Ils ont validé le passage au tout dématérialisé à compter du 1^{er} juillet 2026.

Goodies : opinel, autocollants, etc :

Avec le nouveau logo le CAD décide d'offrir à chaque chasseur un autocollant qui sera remis avec le prochain "Chasser en Savoie". Nous ne disposons plus d'Opinel.

La reconstitution du stock sera faite.

Questions diverses

ADCGG 73 : le CAD vote en faveur de l'attribution d'une subvention de 500 € et de l'insertion d'un encart promotionnel dans le bulletin de décembre prochain.

Challenge National des Chasseurs de France : le 27 septembre 2026 se déroulera cet événement sur le territoire de St-Vital. Il s'agit d'une «compétition» entre chasseurs de petits gibiers.

La FDC Savoie attribue 1 500 € de budget.

Les frais d'inscription seront au bénéfice de la FDC.

ACCA de St-Vital : l'ACCA demande une subvention de 80 % de 2 800 € pour créer une volière anglaise pour le petit gibier de plaine. Mise au vote => oui à l'unanimité.

ACCA de St-Rémy-de-Maurienne : l'ACCA demande un financement pour débroussailler un secteur servant de gîte aux sangliers. Le CAD souhaite rencontrer les acteurs locaux avant de prendre une décision.

Partenariat avec Groupama : signature d'une convention de partenariat pour 4 000 €.



COMPTE RENDU DE LA 83^e ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Le 18 avril 2026, les membres de la Fédération départementale des chasseurs de Savoie se sont réunis à Savoieexpo à Chambéry en Assemblée Générale ordinaire.



Personnalités présentes : Mme Marina FERRARI, ministre des sports, M. Julien PAILHÈRE secrétaire général de la Préfecture ; Mme Isabelle NUTTI directrice de la DDT, Mme Marion SIMON adjointe au chef du service politique agricole et développement rural à la DDT, Mme Emilie BONNIVARD, M. Vincent ROLLAND, M. Didier PADEY députés de la Savoie, M. Philippe MEUNIER vice-président de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, M. Cédric LABORET, président de la chambre d'agriculture Savoie, M. Emmanuel DE GUILLEBON, président du CEN Savoie, M. Denis GONTHIER représentant de la FDSEA, M. Laurent FAVRE responsable chasse à l'ONF, M. Paul MOINS représentant de l'OFB, Dr Philippe GIBERT, vétérinaire, M. Aurélien MAURICE, commissaire aux comptes, Mme Nathalie MOREL, représentante de Groupama, les estimateurs et les représentants des associations spécialisées.



Présentation et approbation de l'ordre du jour :

- Rapport moral du président
- Rapport d'activité
- Rapport financier
- Présentation du Centre Technique de Pont Royal
- Remise des médailles
- Proposition des dates d'ouverture/clôture de la saison de chasse 2026/2027
- Vote des résolutions

Résumé du compte rendu moral du Président de la FDC Savoie

Le discours s'ouvre sur un constat de rassemblement autour de valeurs communes : l'amour de la chasse, le plaisir de se retrouver et la volonté de participer à l'avenir de cette pratique. Le président dresse ensuite le bilan d'une saison fortement marquée par les attaques répétées des associations anti-chasse, qui contestent devant les tribunaux les décisions fédérales et préfectorales concernant plusieurs espèces de petit gibier de montagne.

Face à ces recours, la Fédération a choisi de maintenir une ligne de conduite fondée sur la rigueur scientifique, les suivis de terrain et une gestion durable des populations animales. Cette stratégie a porté ses fruits : les juges n'ont pas retenu l'urgence de suspendre la chasse des espèces concernées.

Ces succès démontrent que la chasse l'emporte lorsqu'elle s'appuie sur des données solides, une expertise reconnue et une mobilisation collective. Il souligne le rôle essentiel du réseau cynégétique, présent sur l'ensemble du territoire, dans la production de connaissances écologiques et la gestion de la faune sauvage.

Malgré ces victoires juridiques, il estime que le combat est loin d'être terminé. Il critique notamment la décision ministérielle de retirer le lagopède alpin et le grand tétras de la liste des espèces chassables, qu'il considère comme une concession idéologique aux opposants de la chasse.

Le président plaide ensuite pour une modernisation du monde cynégétique grâce à la science et aux nouvelles technologies.

Il cite l'application "ChassAdapt", qui permet d'améliorer le suivi des espèces et de développer la gestion adaptative. Il se félicite notamment de la réouverture de la chasse à la tourterelle des bois après plusieurs années de moratoire, qu'il présente comme une victoire de la connaissance scientifique et du terrain.

Abordant la question du loup, il affirme son soutien aux éleveurs confrontés à la prédation et estime que leur protection doit rester une priorité. Selon lui, les outils de gestion adaptative pourraient également être appliqués à cette problématique.

Convaincu que la sécurité passe par un meilleur apprentissage, il présente le projet d'une école de chasse permettant aux nouveaux chasseurs de se former progressivement au maniement des armes grâce à des outils virtuels et à des installations adaptées. L'objectif est de renforcer les compétences des pratiquants et de poursuivre la baisse des accidents.

Il remercie ensuite les collectivités, élus et partenaires ayant contribué à la réalisation de nouveaux équipements sur le terrain de Pont Royal à Chamousset. Ces infrastructures doivent servir à la fois aux chasseurs et au grand public. Elles permettront notamment d'organiser des journées de découverte de la chasse et de la pêche, ainsi que des actions pédagogiques destinées aux scolaires.

Il appelle également les chasseurs à mieux communiquer sur leur activité. Selon lui, malgré l'image parfois négative véhiculée par certains médias ou responsables politiques, la chasse conserve un fort ancrage local. Il met en avant la vitalité des associations, les événements qui rassemblent chasseurs et non-chasseurs, ainsi que les résultats d'un sondage montrant qu'une part importante de la population pourrait s'intéresser à la chasse.

Le Président insiste sur le rôle des chasseurs comme ambassadeurs de leur passion. Il encourage chacun à promouvoir une image positive de la chasse, notamment à travers la valorisation de la venaison, dont la demande serait croissante.

Enfin, il conclut sur la dimension humaine et culturelle de la chasse. Au-delà de la gestion de la nature et des traditions, celle-ci représente selon lui un sentiment d'appartenance à un territoire, à une communauté et à une histoire transmise de génération en génération. Il estime que la chasse répond aujourd'hui à une aspiration croissante de nombreux français à retrouver du lien social, un rapport concret à la nature et davantage de sens dans leur vie.

Pour conclure, lui vient une citation de Paul Vialar : "Je me demande quel homme j'aurais été si je n'avais dès mon enfance connu la chasse. Différent, c'est probable.

Moins humain, c'est certain".

Intervention de M. Vincent ROLLAND, député de la Savoie

M. le Député nous rappelle qu'il apporte un soutien inconditionnel à la chasse savoyarde car la chasse, ici plus qu'ailleurs, ne se résume pas à un loisir. Elle participe à la gestion équilibrée de nos écosystèmes, à la régulation des populations animales, et à l'entretien d'un lien essentiel entre l'homme et la nature. Plus qu'un loisir c'est un art de vivre qu'il faut préserver.

Très sensible sur la sécurité à la chasse, il nous félicite pour la création de cette école de chasse. Il est et sera toujours présent à nos côtés pour nous défendre, notamment sur le loup en espérant que son déclassement favorisera une régulation nécessaire et non pas une extermination comme nos opposants l'affichent.



Intervention de Mme Marina FERRARI, Ministre des sports, de la Jeunesse et de la Vie Associative

Mme la ministre rappelle en tant que ministre des sports que la chasse est bien considérée comme une pratique sportive.

Avec presque 7 000 adhérents, la fédération est un acteur associatif très important sur nos territoires



ruraux et c'est un lien social fort au combien précieux et aussi indispensable pour les communes. Indemnisation des dégâts, régulation des espèces, protection de la biodiversité et restauration des milieux, actions découverte de la nature vers la jeunesse, tout ce travail grâce aux chasseurs savoyards qui conduisent ces actions indispensables pour notre département. Mme FERRARI apprécie aussi les actions menées en termes d'amélioration de la sécurité avec notamment, la création de l'école de chasse et nous promet qu'elle viendra essayer notre "cinématr". Elle se satisfait que les chasseurs travaillent en parfaite collaboration avec les services de l'État.

Intervention de M. Philippe MEUNIER, Vice-président de la région AuRA

M. MEUNIER rappelle que la région AuRA, c'est plus de 107 000 chasseurs répartis dans 12 fédérations et sur 9 000 territoires de chasse. La chasse est un acteur incontournable et indispensable de la ruralité et la Région apporte un soutien financier important. C'est plus de 20 millions d'euros dédiés pour le soutien de la chasse et plus de 3 millions d'euros pour des projets "phare" sur la région. Il existe aussi une enveloppe pour la rénovation des locaux de chasse.



Intervention de M. Thierry VANNIER, Vice-président de la FDC de Savoie

Il présente le bilan de la situation du grand gibier en Savoie et les prélèvements de la saison écoulée.

Cerf élaphe : 2 111 prélèvements pour 2 647 attribués soit un taux de 80 % de réalisation.

Comme chaque année, le taux de réalisation se situe à un très bon niveau sur le plan national, en plus cette année, nous avons observé une très légère hausse des réalisations au niveau départemental.

La tendance générale des comptages du printemps 2026 permet de souligner que l'espèce cerf se porte très bien sur des massifs qui sont encore en augmentation.

Chevreuil : 2 538 prélèvements pour 3 166 attribués soit un taux de 80 % de réalisation. Globalement, il semblerait que les effectifs remontent légèrement sur certains massifs mais la tendance générale est stable.

Mouflon : 10 prélèvements pour 32 attribués soit 31 % de réalisation. Les effectifs n'ont jamais été aussi bas, la prédation du loup est indéniable sur l'espèce pour tous les massifs de notre département.

Chamois : 2 553 chamois prélevés pour 3 076 attribués soit 83 % de réalisation.

L'espèce est bien présente sur tout le département. Le chamois se porte bien et tire bien son épingle du jeu avec le loup hormis sur quelques ACCA où les territoires sont moins favorables pour se protéger.

Sanglier : 3 611 prélevés. C'est mieux que l'année précédente avec notamment une amélioration sur les massifs très touchés par des dégâts l'année dernière. Attention : trop de détenteurs ne déclarent pas les sangliers prélevés.

Présentation de l'école de chasse par M. Francis MARTIN, secrétaire de la FDC Savoie

Un rappel des principaux objectifs recherchés de cette école de chasse est fait : la formation des nouveaux chasseurs, renforcer les compétences des chasseurs en matière de sécurité, analyser et comprendre ses erreurs de tir ou de comportement, régler ou s'entraîner au tir avec son arme et pour objectif principal : proposer aux chasseurs savoyards un espace sécurisé et adapté à la formation pratique.

Concernant le cadre réglementaire, un gros travail administratif a été effectué en amont. Nous avons dû demander une autorisation Préfectorale puisque notre centre technique est positionné en bordure de l'Isère et de ce fait soumis au plan de prévention des risques inondation de l'Isère. Le PPRI de la Combe de Savoie autorise des aménagements et leurs équipements, sous réserve qu'ils ne génèrent pas d'obstacles préjudiciables au bon écoulement des eaux. Les contraintes pour notre projet sont importantes puisque tout édifice créé doit présenter une perméabilité minimum de 50 %.

La construction d'un local est limitée à 20 m² et doit être surélevé de 50 cm.

Il souligne le travail fait par les Fédérations départementales des Chasseurs en matière de sécurité et est très satisfait de la création d'une école de chasse savoyarde grâce au soutien de la Région.

Il souligne que c'est un formidable outil pour la formation et l'amélioration de la sécurité pour tous les chasseurs.

Sur le dossier loup, il souhaite que le déclassement de l'espèce favorise les tirs et permettent plus de prélèvements.





Nous avons posé un permis de construire, puis un permis de défricher de la zone du pas de tir en ayant fait faire au préalable une étude d'impact environnemental.

Une fois toutes les démarches administratives en main, nous avons commencé le défrichement début mars ainsi que les différents terrassements. La réhabilitation du bâtiment d'accueil terminée mi-octobre, la construction du pas de tir a débuté en janvier 2026 pour un achèvement à la mi-avril.

Le "cinématir" sera installé début mai 2026.

Pour la partie financière et pour rappel, une enveloppe de 520 000 € avait été retenue par le CAD avec une aide de 250 000 € de la région AuRA. À ce jour le montant des dépenses engagées s'élève à 515 923,81 €.

Présentation des comptes par M. Guy CHARVET, trésorier de la FDC Savoie

Présentation du compte de résultat et du bilan au 30 juin 2025 : Le résultat d'exploitation est positif : + 336 394 €

- Charges : - 1 961 551,52 €
- Produits : 2 297 945,04 €



Il s'agit du résultat consolidé, pour rappel, trois sections composent le budget de la FDC Savoie : une section administration générale, une section biodiversité et une section dégâts.

Ce résultat positif élevé s'explique par plusieurs éléments, notamment le montant de dégâts inférieurs au montant prévisionnel (361 000 € contre 490 000 €) prévus, une aide de l'Etat pour les dégâts (92 000 €), une gestion encore plus optimisée des produits financiers, et enfin, l'obtention de plusieurs subventions pour améliorer la valeur cynégétique des territoires.

Intervention de M. Aurélien MAURICE, Commissaire aux Comptes du cabinet BLANC ET NEVEUX

Le commissaire présente le rapport financier sur la gestion de la Fédération pour l'exercice du 1er juillet 2024 au 30 juin 2025, rapport qui précise que les comptes sont réguliers et sincères.

Présentation du budget prévisionnel 2026/2027

Il s'agit d'une copie établie selon les principes retenus par l'Assemblée Générale.

Une augmentation d'un euro est automatiquement reportée sur les cotisations des chasseurs et des territoires pour financer le fonctionnement et les projets de la FDC Savoie majorée et de +1,3% d'inflation selon l'évolution de l'indice des prix à la consommation.

Pour rappel, l'Etat accompagne le projet de réforme structurelle du financement des dégâts en injectant 60 millions d'euros. Chaque département reçoit une aide personnalisée.

Pour la Savoie, l'aide s'élève à 144 619,76 € pour 2023, 66 760,11 € pour 2024 et 56 842,17 € pour 2025.

- Charges : - 2 178 000,00 €
- Produits : 2 183 700,00 €
- Résultats prévisionnels : + 5 700 €



Prix des cotisations, des participations et des contributions

- Cotisations : cotisation annuelle proposée à 110 € pour les chasseurs et 114 € pour les territoires
- Cotisations Grand Gibier : 35 € pour les territoires
- Contrat de service : 2 €/chasseur dans la limite de 150 chasseurs + tarif à la surface
- Contribution territoriale : 0,22 €/ha à concurrence de 3 500 ha
- Responsabilisation détenteurs/dégâts : 25 % à charge du territoire et 5 % des dégâts du massif
- Contribution sanglier : 20 € x tableau moyen des 5 dernières années
- Les prix des bracelets plans de chasse sont inchangés

Le budget prévisionnel 2026/2027 s'élève à + 5 700 €.

Comme chaque année, le budget a été étudié avec la plus grande attention, en parfaite conscience de ce qu'il comporte de charges (2 178 000 €) et de produits (2 183 700 €).

Les montants des cotisations et autres contributions ont été adaptés pour répondre à l'inflation.



Remise de médailles aux responsables cynégétiques et chasseurs méritants

AILI Frédéric, BARBIER Henri, BRUN Daniel, GACHE Antoine, GAGNIERE Jean-Yves, GRANGE Daniel, GUGGIA André, OUVRIER-BUFFET Daniel, POLLIER Fernand, PORRET Lionel, RACT Fernand, SIMON Solange, VIDAL Hervé.

Remise de médailles à MARTIN Francis, secrétaire général de la Fédération ainsi qu'à SANDRAZ Raphaël, animateur des Assemblées Générales depuis 10 ans.



Propositions de dates d'ouverture et de fermeture pour la saison 2026/2027 par M. Joël DUCROS, administrateur de la FDC Savoie

Pour le Grand Gibier (Arrêté Préfectoral) :

- Sanglier et chevreuil : Ouverture à l'approche et à l'affût au 1^{er} juin 2026.
- Ouverture du sanglier en battue le 16 août 2026.
- Ouverture de l'espèce cerf à l'approche et à l'affût au 02 septembre 2026.
- Ouverture générale au 13 septembre 2026.
- Du 21 septembre au 02 octobre 2026, chasse possible uniquement pour biche, bichette, daguet et faon.
- 11 novembre 2026, clôture de la chasse aux chamois pour certains massifs et interruption (rut) pour les autres massifs avec une réouverture le dernier jeudi de novembre 2026.
- Entre le 3^{ème} jeudi de novembre et le 3^{ème} jeudi de décembre, redistribution des bracelets cervidés.
- 31 janvier 2027 => clôture générale pour tous les massifs.

- 28 février 2027 => fermeture du sanglier pour tous les massifs mais prolongation possible jusqu'au 31 mars 2027 sur simple demande.
- À partir du 1^{er} avril 2027 jusqu'au 31 mai 2027, possibilité de chasser le sanglier à l'affût et à l'approche après avoir demandé un arrêté auprès de la DDT.

Pour le Petit Gibier (selon Arrêté Ministériel) :

- Ouverture générale au 13 septembre 2026.
- Ouverture de la chasse aux galliformes de montagne le 20 septembre 2026.
- Fermeture du petit gibier de montagne et du lièvre brun le 11 novembre 2026.
- Fermeture de la chasse du blaireau au 15 janvier 2027.
- Clôture générale de la chasse au 31 janvier 2027.

Intervention de Mme Emilie BONNIVARD, députée de la Savoie

Mme la députée félicite notre Président et toute l'équipe de la Fédération pour la politique de gestion menée avec intelligence et sagesse malgré les attaques de nos opposants. Les chasseurs ont le droit d'aimer chasser, de se promener dans la nature avec leurs chiens. Ils ont la connaissance de la nature et gèrent très bien les populations de gibier présentes. Elle remercie M. MEUNIER pour son investissement sur les dossiers de la défense de la chasse et de la pêche et les services de l'État pour leur travail et écoute du monde de la chasse.

Concernant le dossier loup, Mme la députée souhaite vivement que la nouvelle loi facilitera les prélèvements et ainsi apportera plus de sérénité dans nos montagnes.

Table ronde sur la nouvelle ère de la FDC Savoie

Les intervenants Régis CLAPPIER, Pierre SICARD et Bastien DE LA SELLE retracent l'évolution de la Fédération vers l'ère moderne avec le passage au numérique (dématérialisation administratives).

Pierre SICARD présente les évolutions notamment avec la création de l'espace adhérent, la validation du permis de chasser en ligne et pour la prochaine saison, l'application "ChassAdapt".



Cette application sur smartphone va remplacer (à terme) le carnet petit gibier. Solution dématérialisée, propriété des Fédérations, gratuite, elle supprime la contrainte des carnets (prix, distribution et restitution) avec comme avantage de connaître en temps réel les prélèvements (très utile pour les contentieux).

L'enregistrement des tableaux sur le lieu de prélèvement reste la règle.

Pour les PGM soumis à plan de chasse, le marquage définitif sera toujours à réaliser.

Régis CLAPPIER présente une nouvelle ère de la Fédération avec notamment la création d'une école de chasse (tir dynamique et le tir de précision) qui répond à la demande des adhérents, mais pourquoi ne pas aussi élargir certains ateliers au tout public.

La mise en place pour tous les adhérents d'un planning numérique pour s'inscrire aux sessions souhaitées.

L'évolution des méthodes traditionnelles comme le dénombrement de la faune sauvage au phare tout en migrant vers des techniques modernes et encore plus robustes, comme la génétique et l'utilisation de capteurs thermiques...

La Fédération se modernise et a souhaité donner "un coup de jeune à son logo".

Bastien DE LA SELLE explique les changements de la maquette retenue par le CAD en mettant en avant une volonté accrue de la FDC Savoie de s'ouvrir vers la jeunesse.



Intervention de M. Didier PADEY, député de la Savoie

M. le député apporte son soutien à la chasse savoyarde. Les chasseurs sont majoritairement des locaux et toutes les classes sociales sont représentées. Ce sont des acteurs des territoires ruraux, des personnes intéressantes par leurs connaissances mais aussi indispensables au sein d'une commune pour toutes les actions bénévoles qu'ils réalisent.

Intervention de M. Julien PAILHÈRE, secrétaire général de la Préfecture de la Savoie

M. PAILHÈRE remercie le Président ainsi que tous les membres du CAD et l'équipe professionnelle de la FDC Savoie pour l'excellente collaboration et le travail réalisé en toute transparence tout au long de l'année avec les services de l'État.

Il met en avant aussi la bonne prise en compte de nos responsabilités vis-à-vis de l'équilibre agro-sylvo-cynégétique avec notamment un gros travail réalisé cette année sur les massifs où les sangliers ont créé beaucoup de dégâts. Mais aussi, la bonne prise en compte de la sécurité à la chasse par les chasseurs et la Fédération car il n'y a eu aucune plainte en Préfecture sur la saison écoulée.

Il met en avant la création de l'école de chasse pour que les chasseurs savoyards soient encore mieux formés.



Vote des résolutions

Résolution N°1 (Rapport moral et d'activité de la FDC Savoie)

=> Approuvée à l'unanimité.

Résolution N°2 (Arrêt des comptes au 30/06/2025 et affectation du résultat au bilan) => Approuvée à l'unanimité.

Résolution N°3 (Adoption du budget prévisionnel 2026/2027)

=> Approuvée à l'unanimité.

Résolution N°4 (Renouvellement du mandat du cabinet Blanc & Neveux pour la mission de Commissaire aux Comptes)

=> Approuvée à l'unanimité.

Conclusion du Président de la FDC Savoie

Le Président remercie l'ensemble des participants pour leur présence et la bonne tenue de cette Assemblée Générale.

La séance est close par une invitation de tous les participants à se retrouver autour d'un apéritif dinatoire.





“CHASSADAPT” ET PETITS GIBIERS

Dès la saison 2026/2027, l'application “ChassAdapt” remplace le carnet papier pour déclarer les prélèvements de petit gibier (plaine, montagne, bécasse, renard).

Ce changement répond à un constat : sur 14 000 carnets édités annuellement, moins de 1 000 sont utilisés, pour un coût de 18 000 €.

10

Avec “ChassAdapt”, les chasseurs enregistrent sorties et prélèvements depuis leur smartphone ; les données sont transmises instantanément. Attention, le marquage définitif par bandelette reste obligatoire pour le gibier de montagne soumis à plan de chasse.

Des carnets papier seront maintenus sur demande pour les personnes en difficulté avec le numérique. Les présidents d'ACCA n'auront plus à distribuer ni collecter les carnets.



CARTES DE CHASSE

Jusqu'alors le chasseur de petit gibier disposait d'un carnet papier par territoire de chasse, carnet faisant également office de carte de chasse.

Le montant de cette action s'élevait à 18 000 € par an pour une efficacité plutôt médiocre.

À compter de la saison 2026/2027, le carnet papier est dématérialisé et se transforme en application smartphone : “ChassAdapt”

Pour autant les cartes de chasse sont toujours éditées par la FDC Savoie.

Chaque détenteur de droit de chasse reçoit donc des cartes vierges accompagnées de planches d'étiquettes personnalisées selon les listes mises à jour annuellement sur l'espace adhérents de la société de chasse.

Ces cartes sont livrées par colis postaux au domicile du Président de la fin juin à début juillet.

Cet avancement de la date de livraison a pour but de permettre aux sociétés de chasse, la délivrance des cartes en vue de l'ouverture anticipée de la chasse du sanglier.



UNE NOUVELLE ÈRE POUR LA CHASSE SAVOYARDE

La Fédération départementale des Chasseurs de Savoie entre dans une nouvelle ère, portée par des projets structurants et une volonté affirmée de modernisation.

Parmi les évolutions majeures figure la création d'un stand de tir sur le site de Pont Royal à Chamousset, un équipement attendu qui renforcera la sécurité et la formation des chasseurs.

Cette dynamique de renouvellement se traduit également par l'adoption d'une nouvelle identité visuelle. Plus moderne, le nouveau logo incarne une Fédération tournée vers l'avenir tout en restant fidèle à ses valeurs et à son ancrage territorial.

Enfin, la transition numérique franchit une étape décisive avec le remplacement progressif des carnets de prélèvements papier par l'application “ChassAdapt”. Cet outil facilite la déclaration des prélèvements, améliore le suivi des espèces et contribue à une gestion toujours plus efficace de la faune sauvage.



LA FILIÈRE VENAISON SE STRUCTURE EN SAVOIE



C'est l'ambition du projet porté par la Fédération départementale des Chasseurs de Savoie, qui souhaite valoriser la viande de gibier : une viande saine, peu grasse et 100 % locale.

ÉCOLE DE TIR DE PONT ROYAL À CHAMOUSSET

Le Centre Technique de Pont Royal lance une nouvelle École de tir, dédiée aux adhérents de la FDC Savoie ainsi qu'aux futurs chasseurs souhaitant adhérer.

Deux ateliers sont proposés : le tir de précision, axé sur le réglage de l'arme et le tir dynamique orienté vers le tir de battue. Pour cette première saison, chaque séance sera consacrée à une seule discipline.

L'encadrement sera assuré par une équipe de formateurs de la Fédération départementale des Chasseurs de Savoie épaulée de bénévoles expérimentés.

Le programme prévoit des séances de trois heures pour six candidats, pour un tarif de 15 €.

Les inscriptions se feront via l'espace adhérent de chaque chasseur. Le règlement s'effectuera par carte bancaire. Des journées seront programmées le week-end.



L'objectif est triple :

- amener la chasse dans l'assiette du grand public,
- permettre aux sociétés de chasse dont les volumes de venaison sont excédentaires d'écouler leurs surplus,
- et enfin générer un revenu au profit des ACCA, équipes de chasse ou chasseurs.

La Savoie ne disposant pas, contrairement à la Haute-Savoie, d'un atelier de traitement de la venaison, un partenariat est en cours de création avec la Fédération départementale des Chasseurs de Haute-Savoie pour traiter les carcasses de grand gibier savoyard dans son atelier.

Une première réunion de présentation s'est tenue le 24 juin à Hermillon, à destination des sociétés de chasse de Maurienne. L'enthousiasme des détenteurs de droit de chasse présents augure d'une belle dynamique pour le lancement de ce projet prometteur.

GRAND CHOIX DE FUSILS *de sport*

250 CARTOUCHES OFFERTES POUR TOUT ACHAT D'UN FUSIL SPORT

Armurerie
Le Goupil

info@armurerie-legoupil.com - 04 50 02 42 69
LE GOUPIL - ZA des Vernays - 74210 DOUSSARD

Pour tout complément d'information :
04.79.60.72.00 ou fdc73@chasseursdesavoie.com



VALIDATION DES PERMIS DE CHASSER POUR LA SAISON 2026/2027

La campagne de validation des permis de chasser bat son plein depuis le 02 juin, date d'ouverture du service de validation.

Lors de la saison précédente, la Savoie comptabilisait 80 % de validation par internet.

Il s'agit d'un excellent taux sur lequel une progression est attendue.

En effet, les services web présentent beaucoup d'avantages.

Ils permettent aux adhérents de valider en quelques "clics" un permis de chasser à n'importe quelle heure y compris le week-end. Le règlement arrive directement sur les interfaces dédiées réduisant les manipulations internes, facteur déterminant pour la maîtrise des coûts de traitement. En outre, les services du Trésor nous informent de la disparition progressive des paiements par chèques bancaires.

Pour les personnes en difficulté avec l'informatique, la validation par un tiers est possible. Le tiers se rend sur son espace internet, bouton "validation pour un tiers". Il suffit de renseigner l'identifiant à 14 chiffres et la date de naissance. La suite est la même qu'habituellement : même interface, choix de validation, assurance...

Pour toute demande particulière, le service de validation est à votre écoute au **04.79.60.72.07** ou par courriel sur **validation.permis@chasseursdesavoie.com**

	TOTAL ANNUEL sans assurance	TOTAL ANNUEL avec assurance
PERMIS NATIONAL	228,55 €	252,55 €
PERMIS DEPARTEMENTAL SAVOIE-73	174,60 €	198,60 €
PERMIS NOUVEAU CHASSEUR	70,30 €	94,30 €

RAPPEL SUR LA "FORMATION SÉCURITÉ DÉCENNALE"

Depuis 2020, une formation sécurité décennale est obligatoire pour chaque chasseur. Elle inclut des cas concrets d'accidents et d'incidents à la chasse et rappelle les règles de sécurité pour cette discipline. Cette formation se compose de quatre modules que vous pouvez suivre de chez vous.

En Savoie, à la fin juin 2026, 2 264 chasseurs sont formés, dont 2 181 à distance et 83 en présentiel à Bassens.

La FDC Savoie privilégie la formation à distance, gratuite, pouvant être suivie à votre rythme sur trois mois et accessible en vous connectant sur votre espace adhérent via le site internet de la FDC Savoie (www.chasseursdesavoie.com).

La démarche à suivre est très simple :

Cliquer sur "**formation**" puis sur "**inscription**", et enfin sur le bouton rouge "**inscription formation à distance**" (utilisez le lien qui vous a été transmis par mail).

Une fois la formation suivie, qui dure environ 2,5 heures, vous pourrez imprimer votre attestation en cliquant sur l'imprimante en bas à droite dans l'encadré (disponible dans un délai de 48h). Elle est valable pendant 10 ans à date d'obtention.

Si vous rencontrez un problème, n'hésitez pas à vous faire accompagner dans les démarches par une personne de votre entourage ayant déjà suivi cette formation à distance.

La formation en présentiel au siège de la FDC Savoie est payante (15 €) et nécessite une inscription via votre espace adhérent. Elle aura lieu le 04 septembre 2026.

Nous constatons qu'il reste environ les deux-tiers des chasseurs à se former dans le département.

C'est pour cette raison que nous vous demandons de ne pas attendre 2030 pour la suivre.

Pour tout complément d'information :
04.79.60.72.00 ou fdc73@chasseursdesavoie.com





ARRÊTÉ D'OUVERTURE/CLÔTURE DE LA CHASSE POUR 2026/2027

Ouverture générale de la chasse en Savoie du 13 septembre 2026 à 7h00 au 31 janvier 2027 au soir.

Article 1 : La période d'ouverture générale de la chasse à tir est fixée pour le département de la SAVOIE : du 13 SEPTEMBRE 2026 à 7H00 au 31 JANVIER 2027 au soir.

Article 2 : Par dérogation à l'article 1^{er} ci-dessus, les espèces de gibier figurant au tableau ci-après ne peuvent être chassées que pendant les périodes comprises entre les dates et aux conditions spécifiques de chasse suivantes (cf annexe 1) :

Espèces de gibier	Dates d'ouverture	Dates de clôture	Conditions spécifiques de chasse
Chevreuil	01 juillet 2026	Clôture générale	Chasse autorisée les mercredi, jeudi, samedi, dimanche et jours fériés. Avant l'ouverture générale, sur la base de l'arrêté préfectoral ouverture clôture 2025-0669 à partir du 1^{er} juin 2026 chasse sous couvert d'autorisation préfectorale individuelle pour un tir des brocards (chevreuils mâles adultes) à l'approche ou l'affût. Chasse autorisée aux seuls bénéficiaires d'un plan de chasse individuel et dans les conditions d'exécution fixées par celui-ci. Réouverture au 1^{er} juin 2027 pour une chasse à l'approche ou à l'affût sous couvert d'autorisation préfectorale individuelle.
Cerf élaphe	02 septembre 2026	Clôture générale	Chasse autorisée les mercredi, jeudi, samedi, dimanche et jours fériés. Chasse autorisée aux seuls bénéficiaires d'un plan de chasse individuel et dans les conditions d'exécution fixées par celui-ci. Avant l'ouverture générale, soit du 1^{er} septembre 2026 inclus au 12 septembre 2026 inclus, pour un tir de l'espèce Cerf à l'approche ou à l'affût. Pendant la période du 21 septembre inclus au 2 octobre 2026 inclus, seul est autorisé le tir de la biche, de la bichette, du daguet et du faon à l'approche, à l'affût ou en battue. Afin de favoriser la réalisation du plan de chasse, les détenteurs de plan de chasse devront obligatoirement redistribuer au minimum une fois par semaine et de manière tournante les bracelets non réalisés. Chaque détenteur devra porter dans son règlement intérieur la date à partir de laquelle cette redistribution débutera. Elle sera nécessairement comprise entre le troisième jeudi de novembre au soir et le troisième jeudi de décembre au soir. Seules les dispositions internes aux détenteurs portées dans un règlement approuvé annuellement par la Fédération départementale des Chasseurs de Savoie, pourront, si nécessaire, organiser sans les restreindre les conditions de mise en œuvre de cette chasse. La découpe de l'animal sur le lieu du prélèvement est autorisée afin de faciliter son transport.
Mouflon	Ouverture générale	Clôture générale	Chasse autorisée les mercredi, jeudi, samedi, dimanche et jours fériés. Chasse autorisée aux seuls bénéficiaires d'un plan de chasse individuel et dans les conditions d'exécution fixées par celui-ci.
Chamois Cadre général Unités de gestion : Sassièr Sana Mont Pourri Bellecôte Bec Rouge Chapieux Eaux Noires Grand Bec Dent Parrachée Rive Droite de l'Arc Charbonnel Mont Cenis Belle Plinier	Ouverture générale	11 novembre 2026 au soir	Dispositions applicables à tout le département : Chasse autorisée les mercredi, jeudi, samedi, dimanche et jours fériés. Chasse autorisée aux seuls bénéficiaires d'un plan de chasse individuel et dans les conditions d'exécution fixées par celui-ci. Chasse autorisée avec utilisation d'un bracelet de marquage par secteur, par jour et par équipe de quatre chasseurs au maximum.
ou Autres unités de gestion :	Ouverture générale ----- 27 novembre 2026	11 novembre 2026 au soir ----- Clôture générale	Dispositions applicables aux autres unités de gestion : Chasse interrompue entre le 11 novembre 2026 au soir et le dernier jeudi de novembre au soir.



Sanglier <u>Toutes les unités de gestion</u>	1 ^{er} juillet 2026	15 août 2026 au soir	Dispositions applicables à tout le département : Chasse autorisée les lundi, mercredi, jeudi, samedi, dimanche et jours fériés. Toute restriction ou limitation de la chasse est interdite. Chaque sanglier fera l'objet d'une inscription, par le détenteur et sous sa responsabilité, par une saisie en ligne sur l'espace dédié aux détenteurs, sur le site internet de la fédération départementale des chasseurs de Savoie. Pour les détenteurs bénéficiant d'une autorisation préfectorale individuelle, la chasse du sanglier est autorisée, à l'approche ou à l'affût, du 1^{er} juillet au 15 août 2026 au soir. Réouverture au 1 ^{er} juin 2027 pour une chasse à l'approche ou à l'affût sous couvert d'une autorisation préfectorale individuelle.
	16 août 2026	28 février 2027	La chasse du sanglier est autorisée à l'approche, à l'affût ou en battue.
	1 ^{er} mars 2027	31 mars 2027	À compter du 1 ^{er} mars 2027, les détenteurs le souhaitant pourront chasser cette espèce jusqu'au 31 mars 2027 à l'approche, à l'affût ou en battue sur simple déclaration faite auprès de la DDT (ddt-spadr-chasse@savoie.gouv.fr)
	1 ^{er} avril 2027	31 mai 2027	Du 1 ^{er} avril 2027 au 31 mai 2027 la chasse du sanglier ne sera autorisée pour la protection des semis à l'affût, à l'approche qu'après autorisation préfectorale délivrée aux détenteurs du droit de chasse.
Marmotte	Ouverture générale	11 novembre 2026 au soir	Chasse autorisée les mercredi, jeudi, samedi, dimanche et jours fériés. Chasse interdite sur le territoire des communes visées au 5 ^e alinéa de l'article 7.
Lièvre brun Lièvre variable	Ouverture générale	11 novembre 2026 au soir	Chasse autorisée les mercredi, jeudi, samedi, dimanche et jours fériés. Chasse autorisée sur les territoires dotés d'un plan de tir fixé par la FDC de Savoie conformément aux dispositions portées dans le SDGC 2024-2030. Chaque lièvre fera l'objet d'une inscription, par le détenteur et sous sa responsabilité, par une saisie en ligne sur l'espace dédié aux détenteurs, sur le site internet de la FDC de Savoie.
Faisans Perdrix rouge et grise	Ouverture générale	Clôture générale	Chasse autorisée les lundi, mercredi, jeudi, samedi, dimanche et jours fériés.
Gélinotte des bois	20 septembre 2026	11 novembre 2026	Chasse autorisée les mercredi, jeudi, samedi, dimanche et jours fériés selon le plan de gestion porté dans le SDGC 2024-2030. Chaque gélinotte fera l'objet d'une inscription, par le détenteur et sous sa responsabilité, par une saisie en ligne sur l'espace dédié aux détenteurs, sur le site internet de la Fédération départementale des chasseurs de Savoie.
Tétras-lyre	20 septembre 2026	11 novembre 2026	Chasse autorisée les mercredi, jeudi, samedi, dimanche et jours fériés. Chasse autorisée aux seuls bénéficiaires d'un plan de chasse individuel et dans les conditions d'exécution fixées par celui-ci et selon les dispositions portées dans le SDGC 2024-2030. Chaque tétras-lyre fera l'objet d'une inscription, par le détenteur et sous sa responsabilité, par une saisie en ligne sur l'espace dédié aux détenteurs, sur le site internet de la fédération départementale des chasseurs de Savoie.
Perdrix bartavelle	20 septembre 2026	11 novembre 2026	Chasse autorisée les mercredi, jeudi, samedi, dimanche et jours fériés. Chasse autorisée aux seuls bénéficiaires d'un plan de chasse individuel et dans les conditions d'exécution fixées par celui-ci et selon les dispositions du SDGC 2024-2030. Chaque perdrix bartavelle fera l'objet d'une inscription, par le détenteur et sous sa responsabilité, par une saisie en ligne sur l'espace dédié aux détenteurs, sur le site internet de la fédération départementale des chasseurs de Savoie.
Blaireau	Ouverture générale	15 janvier 2027	
Toutes autres espèces de gibier sédentaire non mentionnées ci-dessus	Ouverture générale*	Clôture générale	* Hors conditions spécifiques fixées par l'article R 424-8 du code de l'environnement pour le renard

Oiseaux de passage Gibier d'eau	Les dates d'ouverture et fermeture de ces espèces ainsi que les conditions spécifiques de chasse sont fixées par le ministre chargé de la chasse. Sur le domaine public géré par le GIC Basse Savoie-Bugey, la chasse du gibier d'eau ouvre à 8h00 le jour de l'ouverture.
Bécasse des bois	Carnet de prélèvement ou saisie des données sur l'application dédiée "ChassAdapt" obligatoire. Le prélèvement maximal autorisé est de 30 bécasses pour toute la saison et par chasseur, avec un maximum de 6 bécasses par semaine et un maximum de 3 bécasses par journée de chasse durant la période du 13 septembre 2026 au 31 décembre 2026 et de 3 bécasses par semaine à compter du 1 ^{er} janvier 2027.

Article 3 : Tout grand gibier devra être présenté à une commission de contrôle interne au détenteur suivant une organisation définie dans son règlement intérieur, le jour même du prélèvement.

Article 4 : Dans les 48 heures qui suivent le prélèvement, tous les grands gibiers, **tous les petits gibiers de montagne ainsi que les lièvres communs** tués à la chasse devront obligatoirement, à l'initiative du détenteur du droit de chasse ou de son représentant et sous sa responsabilité, faire l'objet d'une inscription en bonne et due forme par **une saisie en ligne** sur l'espace dédié aux adhérents sur le site internet de la Fédération départementale des Chasseurs de Savoie.

Au cours de la saison de chasse, le bénéficiaire du plan de chasse est tenu de présenter l'état édité à l'issue de la saisie en ligne, aux agents de l'État et de ses Établissements Publics qui en font la demande.

Article 5 : Le pré-marquage des petits gibiers de montagne est obligatoire sur l'application "Chassadapt".ou sur un carnet dédié délivré par la Fédération départementale des Chasseurs de Savoie.
La déclaration des prélèvements de tous les petits gibiers doit être réalisée sur l'application "Chassadapt" ou sur un carnet dédié délivré par la Fédération départementale des Chasseurs de Savoie.

Article 6 : La chasse en temps de neige est interdite. À titre dérogatoire sont autorisés en temps de neige pour la campagne 2026/2027 :

- l'exécution des plans de chasse mouflon, chevreuil et cerf aux chasseurs ou équipes porteurs du bracelet de marquage pendant l'action de chasse,
- l'exécution du plan de chasse chamois avec utilisation d'un bracelet de marquage par secteur, par jour et par équipes de deux chasseurs au maximum porteuses du dispositif de marquage pendant l'action de chasse,
- la vénerie sous terre,
- la chasse du sanglier,
- le tir du renard par les chasseurs ou équipes opérant hors réserves de chasse et faune sauvage, dans le cadre de l'exécution des plans de chasse cerf, chamois chevreuil ou mouflon et porteurs du dispositif de marquage correspondant,
- le tir du renard lors des chasses au sanglier,
- la chasse du gibier d'eau sur les fleuves, rivières, canaux, réservoirs, lacs, étangs et dans les marais non asséchés, le tir de ce gibier n'étant autorisé qu'au-dessus de la nappe d'eau et sans utilisation de la grenaille de plomb.

Article 7 : Afin de favoriser la protection et le repeuplement du gibier durant la campagne 2026-2027 :

- la chasse à tir est interdite les mardi et vendredi sauf jours fériés.
- la chasse des espèces suivantes est interdite : courlis cendré, courlis corlieu, pigeon colombin, vanneau huppé, eider à duvet, garrot à œil d'or, fuligule milouinan, macreuse brune. La chasse de l'alouette des champs est interdite sauf sur les communes mentionnées à l'annexe 2 du présent arrêté.
- les lâchers d'animaux vivants des espèces sanglier, cerf et mouflon sont interdits,
- les lâchers de perdrix rouges sont interdits sur les cantons de **ALBERTVILLE 1 (sauf les communes de Allondaz/Mercury), BOURG ST MAURICE, MODANE, MOUTIERS, ST JEAN DE MAURIENNE et sur les communes de ARGENTINE, BONVILLARET, ÉPIERRE, MONSAPÉY, RANDENS, BONVILLARD, NOTRE DAME DES MILLIÈRES, STE HÉLÈNE/ISÈRE, ARVILLARD, PRESLE, LE VERNEIL, LA GIETTAZ, ST NICOLAS LA CHAPELLE, UGINE, MONTHION, BEAUFORT, HAUTELUCE, QUEIGE, VILLARD SUR DORON, FRÉTERIVE, GRÉSY/ISÈRE, ST PIERRE D'ALBIGNY, STE REINE, ÉCOLE et JARSY,**
- la chasse de la marmotte est interdite sur le territoire des communes de **RANDENS, BONVILLARET, ARGENTINE, ESSERTS-BLAY, SAINT ALBAN D'HURTIÈRES, LA TABLE, ARVILLARD, PRESLE, LE VERNEIL, SAINTE MARIE DE CUINES, VILLARGONDRAN, SAINT MARTIN D'ARC, SAINT MICHEL DE MAURIENNE (rive gauche de l'ARC), MERCURY, MARTHOD, QUEIGE, ALLONDAZ, UGINE, ARITH, LÉSCHERAINES, THOIRY, PUYGROS, LA THUILE, LES DESERTS, SAINT JEAN D'ARVEY, ENTREMONT LE VIEUX, SAINT THIBAUD DE COUZ, GRIGNON, MONTHION, NOTRE DAME DES MILLIÈRES,**
- le tir de la poule du tétras-lyre et des coqs non maillés est interdit.



Article 8 : Les conducteurs de chiens de sang désirant procéder à la recherche d'un gibier blessé ou contrôler le résultat d'un tir sur un animal dans le département de la Savoie durant la campagne 2026-2027, devront être préalablement enregistrés auprès de la direction départementale des territoires.

Article 9 : Les dispositions des articles 1, 2, 4 et 5 sont modifiées ou complétées comme suit sur les unités de gestion concernées :

• **Chamois - Chartreuse de Savoie**

La chasse du chamois est autorisée :

- le dimanche et un second jour au choix, parmi les lundi, mercredi, jeudi et samedi, précisé par les détenteurs dans leur règlement intérieur, par groupes de 10 chasseurs au maximum hors temps de neige, 5 chasseurs au maximum par temps de neige.

• **Chamois - Dent de Cons-Belle Étoile**

La chasse du chamois est autorisée de l'ouverture générale jusqu'au 11 novembre 2026 au soir et du 5 décembre 2026 jusqu'à la fermeture générale, avec utilisation d'un bracelet de marquage par secteur, par jour et par équipe de deux chasseurs au maximum.

• **Chamois - Épine**

La chasse du chamois est autorisée le jeudi et un second jour au choix, soit le lundi soit le samedi, précisé par les détenteurs dans leur règlement intérieur.

• **Chamois - Gros Foug Clergeon**

La chasse du chamois est autorisée le lundi et un second jour au choix, soit le mercredi soit le jeudi, précisé par les détenteurs dans leur règlement intérieur.

• **Sanglier**

Le tir du sanglier est autorisé en réserve de chasse et faune sauvage aux chasseurs y exécutant un plan de chasse grand gibier et porteurs du dispositif de marquage correspondant.

Article 10 : Le présent arrêté peut être contesté dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification :

• par la voie d'un recours gracieux auprès de la préfète de la Savoie ou auprès du ministre de la transition écologique, de la biodiversité, de la forêt, de la mer et de la pêche.

L'absence de réponse dans un délai de deux mois fait naître une décision implicite de rejet qui peut elle-même faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble (2 place de Verdun - 38000 Grenoble) ;

• par la voie d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble.

• par la voie d'un recours contentieux sur le site: <https://citoyens.telerecours.fr>

Article 11 : La directrice départementale des territoires de la Savoie, est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs et affiché dans toutes les communes par les soins des maires.

Annexe 2 mentionnée à l'article 7 de l'arrêté préfectoral DDT/SPADR N°2026-0785 relatif à l'ouverture et à la clôture de la chasse durant la campagne 2026-2027 dans le département de la SAVOIE (communes où la chasse de l'alouette des champs est autorisée).

Aiguebelette-Le-Lac, Aiton, Aix-les-Bains, Entrelacs, Albertville, Apremont, Arbin, Arvillard, Attignat-Oncin, Avressieux, Ayn, La Balme, Barberaz, Barby, Bassens, La Bauche, Belmont-Tramonet, Betton-Bettonet, Billième, La Biolle, Bonvillard, Bourdeau, Le Bourget-du-Lac, Bourgneuf, La Bridoire, Brison-Saint-Innocent, Césarches, Challes-Les-Eaux, Chamousset, Chamoux-sur-Gelon, Champagnieux, Chanaz, La Chapelle-Blanche, La Chapelle-du-Mont-du-Chat, La Chapelle-Saint-Martin, Châteauneuf, La Chavanne, Chignin, Chindrieux, Cléry, Cognin, Coise-Saint-Jean-Pied-Gauthier, Conjux, La Croix-de-la-Rochette, Cruet, Curienne, Détrier, Domessin, Drumettaz-Clarafond, Dullin, Les Echelles, Etable, Francin, Fréterive, Frontenex, Gerbaix, Gilly-sur-Isère, Gresin, Grésy-sur-Aix, Grésy-sur-Isère, Grignon, Hauteville, Jacob-Bellecombette, Jongieux, Laissaud, Lépin-le-Lac, Loisieux, Lucey, Les Marches, Marcieux, Marthod, Mercury, Méry, Meyrieux-Trouet, Les Mollettes, Montagnole, Montailleur, Le Montcel, Monthion, Montmélian, La Motte-Servolex, Motz, Mouxy, Myans, Nances, Notre-Dame-des-Millières, Novalaise, Ontex, Pallud, Planaise, Plancherine, Le Pont-de-Beauvoisin, Presle, Pugny-Chatenod, Puygros, La Ravoire, Rochefort, La Rochette, Rotherens, Ruffieux, Saint-Alban-de-Montbel, Saint-Alban-Leyse, Saint-Baldoph, Saint-Béron, Saint-Cassin, Saint-Christophe, Saint-Franc, Saint-Genix-sur-Guiers, Sainte-Hélène-du-Lac, Saint-Hélène-sur-Isère, Saint-Jean-d'Arvey, Saint-Jean-de-Chevelu, Saint-Jean-de-la-Porte, Saint-Jeoire-Prieuré, Sainte-Marie-d'Alvey, Saint-Maurice-de-Rotherens, Saint-Offenge, Saint-Ours, Saint-Paul-sur-Yenne, Saint-Pierre-d'Albigny, Saint-Pierre-d'Alvey, Saint-Pierre-de-Curtille, Saint-Pierre-de-Genébros, Saint-Pierre-de-Soucy, Saint-Sulpice, Saint-Thibaud-de-Couz, Saint-Vital, Serrières-en-Chautagne, Sonnaz, La Table, Thénésol, Tournon, Traize, Tresserve, Trévignin, La Trinité, Ugine, Venthon, Verel-de-Montbel, Verel-Pragondran, Verrens-Arvey, Verthemex, Villard-d'Héry, Villard-Léger, Villard-Sallet, Villaroux, Vignes, Vions, Viviers-du-Lac, Voglans, Yenne.

L'arrêté préfectoral n°2026-0785 est téléchargeable sur le site internet de la FDC Savoie, rubrique "Ressources", volet "Réglementation" ou en scannant le QR code ci-joint.





La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

La Région soutient les chasseurs

- Connaissance de la faune sauvage
- Amélioration des conditions et des locaux de chasse
- Restauration de milieux naturels
- Valorisation de la venaison

2025-2027 : 6,2 millions d'euros mobilisés par la Région

Plus d'informations sur
auvergnerrhonealpes.fr

La Région qui agit



RENOUVELLEMENT DE L'OPÉRATION NATIONALE "SENSIBILIS'HAIE"

Ce projet est porté par la Fédération Nationale des Chasseurs et cofinancé par l'Office Français de la Biodiversité et s'adresse aux communes rurales.

Cette opération citoyenne de plantation de haies est reconduite pour la saison 2026/2027 et vise à favoriser l'implantation d'une haie d'arbres variés et adaptés au territoire.

La FNC s'engage à fournir plusieurs centaines de kits de plantation prêts à l'emploi aux communes en échange de leur engagement à la bonne gestion et la préservation de la haie.

Cette opération permet de sensibiliser les collectivités et le grand public au rôle essentiel des haies dans la préservation de la biodiversité.

Les inscriptions sont dès à présent ouvertes.

N'hésitez pas à parler de cette opération aux personnes de votre entourage qui pourraient être intéressées et éligibles (élus locaux, exploitants agricoles...).

Si vous souhaitez avoir plus d'informations, vous pouvez vous rendre sur le site internet de la FNC, qui propose une publication à cet effet (www.chasseurdefrance.com).

Pour tout complément d'information et inscription : e.joly@chasseursdesavoie.com

Liste des conducteurs de chiens de sang 2026/2027 en Savoie (UDUCR 73)

AMBLARD Thibaut	06 74 92 37 58
BERGER Sébastien	06 17 40 12 70
CADOUX André	06 09 84 12 41
CAPUCON Sophie	06 24 54 21 21
DELEPLANQUE Bastien	06 42 24 00 82
EVEQUE MOURROUX Alain (DD)	06 84 58 95 33
GRAVIER Romain	06 08 13 10 48
JOURDAN Daniel	06 82 46 27 32
MARGUERETTAZ Alain	07 50 06 93 88
MONGELLAZ Frédéric	06 03 48 80 38
MOREAU Lionel	06 41 24 46 55
RACT-GRAS Bertrand	06 21 67 27 31
RECHON REGUET Louis	06 80 52 37 33
TRONEL Claude	06 34 05 51 85

Association pour la Recherche du Grand Gibier Blessé

SALOMON Didier 06 62 40 21 75

UN DIMANCHE À LA CHASSE : APPEL À LA MOBILISATION

Cette année, une nouvelle fois, la FDC Savoie accompagne les sociétés de chasse qui souhaitent organiser sur leur territoire, l'événement "Un Dimanche à la Chasse", prévu le 18 octobre 2026.

Cette journée vise à faire découvrir la chasse aux non-chasseurs en les invitant à une sortie. Les participants pourront en apprendre davantage sur la connaissance des espèces, des milieux, des plans de chasse, des règles de sécurité, sur le travail des chiens...grâce aux chasseurs locaux. En 2025, dix sociétés de chasse ont accueilli une cinquantaine de participants. La FDC de Savoie invite les ACCA/AICA... à se mobiliser et propose de les accompagner dans l'organisation de cette journée de découverte, d'échange et de partage.



Pour tout complément d'information et inscription : c.delacroix@chasseursdesavoie.com

BILAN "UDUCR 73" DE LA SAISON DE CHASSE 2025/2026

La création de l'association "Union Départementale de l'Utilisation des Chiens de Rouge de Savoie" (UDUCR 73) est née en septembre 2025.

Durant la saison 2025/2026, les conducteurs de chiens de sang ont effectué 365 recherches qui se composent de 40 contrôles de tir, 126 recherches réussies et 199 échecs.

Ce qui représente un taux de réussite de 38,8 %.

Pour effectuer ces recherches, les conducteurs ont parcouru 26 013 kilomètres en véhicule.

Hors recherches, ces derniers ont également réalisé 2 600 kilomètres pour assister à diverses fêtes de la chasse, formations, sans oublier les formalités administratives.

Durant cette nouvelle campagne cynégétique, nous comptons sur vous pour faire appel aux conducteurs en cas de contrôle de tir ou pour la recherche d'un grand gibier blessé.

Merci aux conducteurs et à leurs compagnons à quatre pattes pour leur mobilisation.

2^{ÈME} FÊTE DE LA CHASSE À LÉPIN-LE-LAC

Le 19 avril 2026, la 2^e fête de la chasse de Lépin-le-Lac a connu un grand succès, accueillant 1 700 visiteurs et une quarantaine d'exposants.

Étaient présents : des artisans, producteurs locaux, chasseurs, pêcheurs, forestiers, apiculteurs et autres organismes environnementaux.

Le programme de la journée était riche : diverses animations et démonstrations comme le débardage à cheval, la sculpture à la tronçonneuse, le simulateur de pêche et ciné tir laser, des concours canins avec plus de 150 chiens dont ceux appartenant au club du porcelaine et de l'AFACCC des Savoie.

La FDC Savoie et son staff était présent sur un stand où beaucoup de personnes, notamment des enfants, sont venus à notre rencontre pour poser des questions, mais également, pour réaliser des activités sur les empreintes d'animaux et repartir avec des petits livrets nature à faire à la maison et divers goodies.

Cette mémorable journée est le fruit de l'investissement des visiteurs, exposants, artisans, associations diverses, bénévoles, orchestrés par les membres de l'ACCA de Lépin-le-Lac avec la confiance accordée de la municipalité qui a permis la programmation de cet événement.

CHALLENGE NATIONAL DES CHASSEURS DE FRANCE 1^{ÈRE} ÉDITION EN SAVOIE

Le Challenge National des Chasseurs de France (CNCF) est une épreuve de chasse populaire ouverte à tous les chasseurs et chasseresses propriétaires de chiens d'arrêt ou leveurs de gibier, qui a vu le jour en 2025.

Cette épreuve est à l'initiative de la Fédération Nationale des Chasseurs, avec le relais des Fédérations Régionales et Départementales des Chasseurs ainsi que l'Association du CNCF.

L'objectif est que chaque chasseur de petit gibier, quelle que soit son origine géographique sur le territoire national, doit pouvoir accéder chaque année à une épreuve départementale. Si vous souhaitez avoir plus d'informations, vous pouvez vous rendre sur le site internet de la FNC où une page est dédiée (www.chasseurdefrance.com).

De ce fait, une épreuve est prévue en Savoie le dimanche 27 septembre 2026, sur le territoire de l'ACCA de Saint-Vital.

Pour tout renseignement et inscription, contacter le référent pour le département de la Savoie : th.boudet@wanadoo.fr

UNE JOURNÉE DÉDIÉE AUX POISSONS ET AUX OISEAUX D'EAU

Le jeudi 28 mai 2026, sous un joli soleil printanier, s'est déroulé au "Petit Port" d'Aix-les-Bains la traditionnelle journée des poissons et des oiseaux d'eau.

Cet événement annuel est un partenariat avec Aqualis, le Comité Intercommunautaire pour l'Assainissement du lac du Bourget (CISALB) ainsi que les Associations Agréées de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques (AAPPMA) locales.

Cette journée a réuni 119 enfants de CE1 au CM1 venus des écoles de Chindrieux, d'Aix-les-Bains, Barberaz, Entrelacs et du Bourget-du-Lac. La FDC Savoie a proposé aux enfants, venus par groupe, un atelier de découverte des oiseaux et mammifères naturalisés (reconnaissance, biologie...) qui fréquentent les zones humides de Savoie et en particulier, le lac du Bourget.

Tandis que les autres animations portaient sur la découverte du musée Aqualis, la reconnaissance des poissons d'eau douce, la pratique de la pêche...

Les élèves et leurs enseignants ont passé une journée mémorable, remplie d'apprentissages et de bonne humeur.



BILAN DES COMPTAGES NOCTURNES DE CERVIDÉS

Chaque printemps, les chasseurs, parfois accompagnés de forestiers, se mobilisent pour assurer les comptages nocturnes de cervidés. 52 itinéraires sont parcourus lors de quatre répétitions. Les résultats obtenus permettent de connaître la tendance d'évolution des populations sur les différents massifs.

Résultats

La tendance générale au printemps 2026 permet de classer les massifs en trois catégories pour les espèces cerf, celle visée par les comptages, et chevreuil.

Massif		Cerf			Chevreuil		
		En baisse	Stable	En augmentation	En baisse	Stable	En augmentation
Pré Alpes	Bauges		X			X	
	Revard – Plateau de la Leysse			X		X	
	Chartreuse		X			X	
	Aravis			X			X
Massifs intermédiaires	Beaufortain			X		X	
	Basse Tarentaise			X		X	
	Lauzière			X	X		
	Grand Arc			X		X	
	Belledonne Hurtières			X		X	
Hautes vallées de Tarentaise et Maurienne	Trois Vallées		X		X		
	Moyenne Tarentaise			X			X
	Haute Tarentaise			X		X	
	Haute Maurienne			X		X	
	Encombres		X			X	



Cerf

Ce printemps, la quasi-totalité des massifs sont en augmentation, notamment ceux dits intermédiaires et des hautes vallées de Tarentaise et Maurienne. Cette tendance n'est pas la seule variable observée pour l'attribution des plans de chasse. Le taux de réalisation, la vitesse de réalisation ainsi que l'avis des acteurs forestiers sont également pris en compte.

Au vu de ces différents éléments, la Fédération a d'ores-et-déjà ajusté les attributions en augmentant certains plans de chasse jusqu'à 50 %.

Chevreuil

En comparaison de l'année dernière, la majorité des massifs sont stables pour cette espèce. Cette tendance est également observée au niveau des prélèvements avec une légère augmentation cette saison.

DES NOUVELLES DU PROJET SUR LE TERRITOIRE DES TROIS VALLÉES



Le territoire des Trois Vallées a été choisi comme site de référence pour une étude de l'influence des activités humaines sur les écosystèmes de montagne. Elle est menée par l'Office National des Forêts, le Parc national de la Vanoise, l'Office Français de la Biodiversité et les Communes forestières.

La FDC de Savoie est également partenaire. Le choix de ce territoire s'est imposé par la présence d'importantes stations de ski mais aussi du fait qu'il s'agit d'un site de réintroduction des populations de cerfs en Savoie dans les années 60. Lancé en 2024, il est temps de faire un point sur l'avancement du projet.

Objectifs

Les objectifs de cette étude d'ampleur sont nombreux :

- Mieux connaître l'influence du cerf sur l'écosystème forestier en zone de montagne ;
- Étudier les interactions entre le cerf, ses habitats et les autres espèces dont les galliformes et leurs prédateurs ;
- Étudier le rôle des zones de quiétude et l'impact des perturbations anthropiques sur les espèces ciblées.

Moyens

Pour y arriver différents moyens sont mis en place :

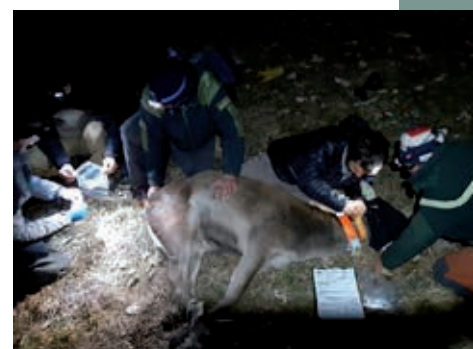
- Équipement des cerfs et biches et de renards en colliers GPS ;
- Suivi de parcelles forestières avec des inventaires de végétation ;
- Réalisation de points d'écoute de chants d'oiseaux ;
- Renseignements sur les actions de chasse : zones chassées, déplacements des chasseurs, localisation des animaux tirés et analyse des prélèvements et des comptages nocturnes.

Animaux équipés

Le troisième hiver d'équipement de cerfs et biches de colliers GPS s'est déroulé de début décembre 2025 à mi-mars 2026. Après 29 nuits de captures, 36 animaux, 22 biches et 14 cerfs, sont actuellement équipés d'un collier GPS.

Sur le territoire d'étude, les renards ont été impactés par la maladie du Carré.

Malgré tout, trois nouveaux individus ont été équipés, ce qui porte à 19 le nombre total de renards équipés depuis le début du programme, dont 4 sont actuellement en cours de suivi.



Analyse des données chasse

Les résultats de comptages nocturnes de cervidés et les réalisations des plans de chasse ont été étudiés sur les 17 dernières années.

Pour le secteur des Allues, après un pic d'abondance en 2015, une baisse de la population est observée. Elle est directement corrélée à l'augmentation des prélèvements.

L'étude de ces données permettront de qualifier l'impact de la chasse sur l'espèce cerf.

RÉSULTATS DE LA DEUXIÈME ANNÉE DE COMPTAGE DE MARMOTTES EN SAVOIE

Depuis le premier contentieux qui a concerné la chasse de la marmotte en 2023, la FDC de Savoie s'investit dans le suivi de cette espèce méconnue sur le plan de la dynamique des populations.

Les données de comptage collectées en 2025 ont pu être étudiées par Marjorie BISON, chercheuse indépendante et Christophe BONENFANT, chercheur au Laboratoire de Biométrie et de Biologie Évolutive de Lyon.

Sites d'études

En 2024, ce sont des secteurs sur Saint-Martin-de-Belleville et Bessans qui ont été étudiés. En 2025, les sites d'étude se trouvaient sur les communes de Lanslevillard et Beaufort. Deux binômes de stagiaires ont réalisé les comptages sur le terrain entre le 22 juin et le 12 juillet. Les données d'observation ainsi que les variables relevées : météo, dérangement, habitat... ont été fournies aux deux chercheurs.

Résultats

En tout, ce sont respectivement 47 et 124 marmottes qui ont été observées sur les sites de Beaufort et Lanslevillard. Une fois les données brutes corrigées, les densités suivantes sont obtenues :

- 0,16 marmotte/ha à Beaufort ;
- 0,42 marmotte/ha à Lanslevillard.



Ces densités sont inférieures à celles trouvées sur les sites de Saint-Martin-de-Belleville (0,5) et Bessans (1,2) mais restent dans la moyenne des sites alpins étudiés.

Afin d'affiner l'estimation de la population de marmottes en Savoie, l'effort de comptage se poursuit cet été avec deux nouveaux sites sur Valloire et Bourg-Saint-Maurice. Les Fédérations des chasseurs de Haute-Savoie, de l'Isère et du Cantal ont également mis en place ce protocole sur des sites de leur département.



BILAN DE LA CHASSE DES PETITS GIBIERS

Des bords du Rhône aux milieux propices aux galliformes de montagne, la chasse aux petits gibiers est variée en Savoie, bien qu'elle soit pratiquée par peu de chasseurs du département.

Les petits gibiers de plaine et les gibiers de passage

Pour la saison 2025/2026, ce sont 4 695 petits gibiers de plaine, de passage et d'eau qui ont été prélevés, contre 5 844 la saison précédente. Il s'est prélevé moins de faisans communs, renards roux, canards colvert et corneilles noires.

ESPÈCES	NOMBRE D'INDIVIDUS PRÉLEVÉS	
	Saison 2024/2025	Saison 2025/2026
Faisan commun	1 703	1 306
Perdrix rouge	146	123
Lièvre brun	297	299
Lapin de garenne	85	84
Renard roux	991	734
Blaireau d'Europe	39	27
Grives et merle noir	503	472
Pigeon ramier	408	361
Bécasse des bois	730	566
Bécassines et autres limicoles	147	88
Canard colvert	358	245
Nette rousse	7	0
Foulque macroule	1	1
Autres canards (de surfaces et plongeurs)	44	23
Caille des blés	1	3
Alouette des champs	10	2
Corneille noire	218	128
Geai des chênes	127	154
Autres espèces chassables (pie, etc...)	29	79
Total espèces	5 844	4 695

ChassAdapt

Pour la saison à venir, "ChassAdapt" est la règle en matière de prélèvements petit gibier.

La FDC de Savoie compte sur ses adhérents pour amorcer ce changement.

Pour les chasseurs qui seraient en difficulté, contactez la Fédération des chasseurs de Savoie au **04.79.60.72.07** ou **validation.perman@chasseursdesavoie.com**



SUIVI DE LA BÉCASSE DES BOIS EN SAVOIE

Comme chaque année dans le département, la bécasse des bois fait l'objet d'un suivi technique au fil des quatre saisons.

La saison de baguage 2025/2026 en chiffres

Indice Abondance Nocturne moyen (IAN)	5,02
Nombre de bagueurs	3
Nombre de soirées	46
Nombre de contacts	752
Temps de prospection (en h)	150
Nombres de bécasses baguées	166
Âge ratio (% juvénile)	64
Taux de réussite (%)	24
Nombre total de contrôles	14
Nombre total de reprises	16
Nombre de communes prospectées	15

Nous avons enregistré 16 reprises cette saison :

- 8 en Savoie,
- 2 dans l'Ain,
- 1 dans la Drôme,
- 1 dans l'Isère,
- 2 dans les Landes,
- 1 dans le Lot,
- 1 dans le Var

Le suivi croule

Ce protocole d'échantillonnage est mis en place par le réseau "bécasse" (OFB - FNC) depuis 1988. L'objectif étant de suivre les effectifs nicheurs et de préciser les tendances démographiques des bécasses des bois. Sur les 11 points de l'enquête 2025, aucun ne s'est révélé positif.

Cette année, 11 points sont à nouveau à réaliser sur le département par des chasseurs bénévoles et les équipes du CNB, de l'ONF, de l'OFB et de la FDC Savoie.

La chasse

Avec un ICA (Indice Cynégétique d'Abondance) du CNB de 1,62 la saison de chasse 2025/2026 en Savoie se classe nettement au-dessus de la moyenne des dix dernières années. Le prélèvement départemental suit la même progression avec 566 oiseaux prélevés contre habituellement une moyenne de 500.

Le suivi gel prolongé

Le suivi diurne interannuel des bécasses sur les marais de Chindrieux a débuté il y a maintenant 15 ans. La saison 2025/2026 est considérée comme normale à bonne pour l'hivernage des bécasses sur ce site. Les effectifs observés restent stables par rapport aux années précédentes, les oiseaux semblent en bon état physiologique et les suivis démontrent une fidélité des bécasses à ce territoire. Les observations reprendront en décembre 2026 et se poursuivront jusqu'en mars 2027.

RÉSULTATS DES IKA LIEVRE BRUN SUR LA PARTIE OUEST DU DÉPARTEMENT

Pour la troisième année consécutive, un suivi des populations de lièvres a été réalisé sur la partie ouest du département, entre la mi-février et le début du mois de mars 2026. Mis en place en 2024, ce dispositif vise à collecter des données afin d'améliorer la connaissance et la gestion de l'espèce à l'échelle locale.

Localisation des sites

Trois sites sont suivis sur les secteurs de : Basse Savoie, Epine Ouest et Sapey/Clergeon.

Déroulement

Ces comptages ont pu se réaliser grâce à la participation de quatre administrateurs, quatre techniciens ainsi que les chasseurs des ACCA de Cessens, Saint-Germain-la-Chambotte, Saint-Paul-sur-Yenne, Meyrieux-Trouet, La-Chapelle-Saint-Martin, Saint-Genix-sur-Guiers et Avressieux.

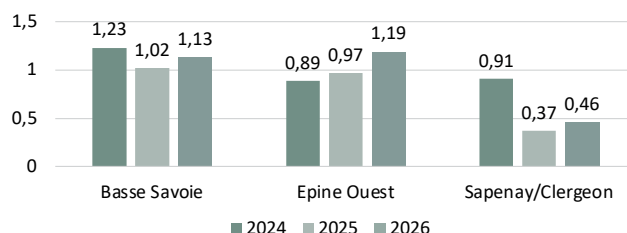
Observations et résultats

Les résultats sont calculés en divisant le nombre total de lièvres contactés au cours des 4 répétitions par le nombre total de kilomètres cumulés parcourus, ce qui donne un Indice Kilométrique d'Abondance (IKA). Ce mode de calcul permet ainsi de suivre l'abondance de lièvres d'une année sur l'autre et de la comparer entre les sites. Les tronçons non réalisés pour cause de brouillard ou d'accès difficiles sont décomptés dans le calcul de l'IKA.

Conclusion

La mobilisation des chasseurs reste forte. La FDC de Savoie tient à les remercier pour leur implication dans la réalisation de ces comptages.

IKA lièvre de 2024 à 2026 partie Ouest Savoie



Les résultats mettent en évidence des évolutions contrastées selon les secteurs :

- le secteur Basse Savoie apparaît globalement stable,
- le secteur Épine Ouest est en progression,
- le secteur Sapey/Clergeon montre une légère hausse.

Les causes de mortalité sont nombreuses : le machinisme agricole, la prédation, les maladies, les collisions routières... Ces éléments confirment l'intérêt de ce suivi, qui contribue à améliorer la connaissance des dynamiques de population du lièvre à l'échelle locale.

Le suivi sera reconduit en 2027 afin de poursuivre l'acquisition de données et l'analyse des tendances observées.

BILAN DES COMPTAGES AU CHANT DES GALLIFORMES DE MONTAGNE

Comme chaque printemps, la Fédération et les chasseurs assurent un suivi des trois galliformes de montagne en participant à des comptages sur des sites de référence, avec pour objectif le suivi à long terme.

Le tétras-lyre

L'espèce étant longévive, les effectifs reproducteurs présentent peu de variations d'une année sur l'autre.

Les suivis étant bisannuels, ce printemps seul le site de référence de l'Observatoire des Galliformes de Montagne de Bramans a été recensé. 28 coqs ont été observés contre 29 en 2024. La population est stable sur ce site.

La perdrix bartavelle

Il n'en va pas de même pour cette espèce, dont l'espérance de vie est nettement plus courte, notamment en raison des intempéries et d'une pression de prédation plus forte.

Les deux sites de référence suivis par la FDC de Savoie ont été prospectés :

- Site de Bourg-Saint-Maurice : 10 coqs chanteurs ont été recensés contre 6 en 2025.

Cette augmentation peut s'expliquer par une bonne reproduction en 2025.

- Site de Lanslebourg-Lanslevillard : 33 coqs chanteurs ont été recensés en 2026 contre 37 en 2025. Une légère baisse est observée mais la densité de ce site reste élevée.

Cette année, techniciens et chasseurs ont également parcouru un site sur La Giétaz. 13 coqs ont été observés contre 17 en 2024.

Le lagopède alpin

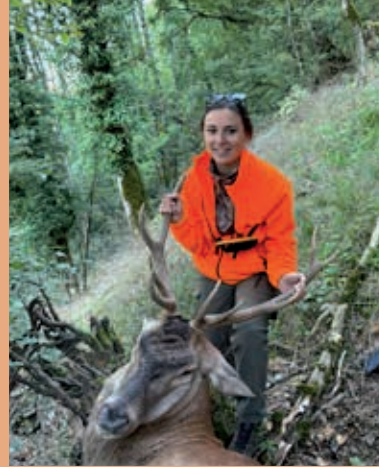
Deux sites sont suivis par la FDC Savoie depuis 30 ans, alternativement une année sur deux.

Cette année, c'est le site de Sainte-Foy-Tarentaise qui a été parcouru. 8 coqs ont été recensés, comme en 2024.



INSTANT MAGIQUE POUR UNE CHASSERESSE

Premier cerf de 10 cors, prélevé par Marie pour sa deuxième année de permis de chasser sur l'ACCA de Feissons-sur-Isère, le 20 septembre 2025.



UNE JOURNÉE MÉMORABLE

Jean Michel a eu la grande émotion de prélever son premier cerf, un joli 12 cors sur l'ACCA de La Léchère.



DES PASSIONNÉS DE LA MORDORÉE

Un jour de pluie, deux amis décidèrent d'aller chasser la mordorée avec les deux setters de Christophe. Son ami qui était avec lui, prélevait ses deux premières bécasses, arrêtées par le jeune setter, Novak.



UN JOLI MÂLE SUS SCROFA

Chasseur sur la commune des Avanchers-Valmorel, Romain a eu le privilège de prélever un très beau sanglier de 131 kg.



UN DÉBUT RÉUSSI

Pour sa première année de permis au sein de l'ACCA de La Rochette, Mathéo a eu le bonheur de prélever son premier brocard, entouré de son père, son oncle et sa cousine.



UNE BELLE ACTION D'UNE SOCIÉTÉ DE CHASSE

PAIS Bruno, président de l'ACCA de MERY

"Je tenais à remercier la FDC Savoie pour le matériel que vous nous avez mis à disposition lors de la manifestation "La mérolaine", une marche de 10 kms organisée le dimanche 26 avril 2026 afin de découvrir la commune de MERY et ses diverses associations.

Sur le parcours, nous avons monté un stand afin de promouvoir notre ACCA et partager notre passion avec les 130 participants. Au cours des discussions, nous avons fait découvrir la faune et la flore de notre territoire. Les participants ont apprécié cette manifestation et notre stand".



DE BEAUX SOUVENIRS GRAVÉS EN FAMILLE

Baptiste, président de l'ACCA de Bourg-Saint-Maurice

"Au cœur du massif, j'ai prélevé un joli cerf en compagnie de mon fils Mathis. Plus qu'un prélèvement, c'est la transmission d'un savoir, d'une éthique et d'une passion".



UNE ACTION DE CHASSE MÉMORABLE

Un dimanche 30 novembre après-midi, Valentin et Arnaud, déçus d'une matinée non fructueuse, décidèrent de traquer sur les hauteurs du territoire de St-Pancrace. Arnaud a eu la chance de jumeler un cerf à 180 mètres. Ajustant son tir, il prélèvera ce majestueux animal.



UN NEMROD PLEIN DE PROUESSE

Lors de sa 3^e saison de chasse à l'arc, ce jeune chasseur part un jour en traque sur le territoire de St-Nicolas-la-Chapelle avec un ami. Deux chevreuils surgissent à une vingtaine de mètres. Il siffle: le premier accélère, le second s'arrête un instant. À ce moment-là, il décoche une flèche qui finira au défaut de l'épaule. L'animal parcoura 60 mètres avant de tomber.



UNE FEMME PASSIONNÉE ET DYNAMIQUE

Jacqueline CATTANEO, chasseresse sur Saint-Vital

"Je chasse sur la commune de Saint-Vital, je suis garde assermenté, mais également, vice-championne de France du Challenge National des Chasseurs de France avec un de mes chiens, Thorgal qui est un pointer anglais".

DECATHLON

+16 000 POINTS FIDÉLITÉ

Jumelles de vision thermique HIKMICRO

1 598,99€

D'un côté, un capteur optique d'un zoom de 5,5 à 22, de l'autre, un capteur thermique d'une taille de 256 x 192 couplé à un télémètre d'une portée de 1000 mètres. Le tout assurant un combo performant.

Réf. 6051674



+2 000 POINTS FIDÉLITÉ

Chaussures chasse SOLOGNAC imperméables

199,99€

Conçues pour durer longtemps, ces chaussures en cuir pleine fleur de 2,4 mm et semelle Vibram offrent un degré d'imperméabilité inégalé et une résistance à toute épreuve. Elles sont aussi réparables.

Réf. 8802605



+550 POINTS FIDÉLITÉ

Gilet chasse SOLOGNAC ORANGE respirant

54,99€

Ce gilet de chasse dispose d'un tissu mesh qui favorise la circulation de l'air. Il est doté d'empêchements orange fluo (norme EPI). Léger (650g en L), ses poches permettent d'emporter vos accessoires

Réf. 5653464



+3 000 POINTS FIDÉLITÉ

Chaussures MEINDL Tasman GTX

299,99€

Découvrez le modèle Meindl Tasman GTX, disponible en pointures 6 - 12 pour Homme appartenant la gamme Alpinisme - Cramponnable semi-automatique, ne pesant que 740 grammes.



SUR PRÉSENTATION DE CE COUPON :

DECATHLON

10€ offerts

À PARTIR DE 60€ D'ACHAT* SUR LE RAYON CHASSE

DECATHLON



Et vous, vous avez combien de points de fidélité ?
Gagnez des points et transformez-les en cartes cadeaux et récompenses.

*Offre réservée aux clients porteurs d'un compte fidélité Decathlon (gratuit), coupon à présenter lors de votre passage en caisse, valable dans votre magasin Decathlon Albertville, jusqu'au 24/12/2026 inclus.



RÉGLEMENTATION DE L'AGRAINAGE DU SANGLIER EN SAVOIE

Dans le cadre du Schéma Départemental de Gestion Cynégétique 2024/2030, les Plans Locaux d'Agrainage (PLA) du sanglier font l'objet d'une mise à jour obligatoire pour l'ensemble des détenteurs concernés.



26

Chaque détenteur ayant déjà un PLA en vigueur recevra un document de vérification afin de contrôler l'exactitude des données déclarées.

Il devra confirmer ou corriger les informations et fournir impérativement les coordonnées GPS précises de l'ensemble des points d'agrainage.

L'agrainage de dissuasion reste strictement encadré : il est interdit en zone de haute altitude identifiée (Maurienne, Haute Maurienne et Haute Tarentaise) et autorisé uniquement du 1er mars au 31 août dans les autres secteurs.

Toute opération nécessite l'autorisation écrite du propriétaire du terrain ou du maire pour les terrains communaux.

Les points d'agrainage doivent être situés à plus de 250 mètres des habitations et des cultures, sous 1 300 mètres d'altitude, et réalisés exclusivement avec du maïs grain ou des céréales non transformées. Les dépôts en tas sont interdits.

Les dispositifs doivent assurer une dispersion des grains et respecter les quantités autorisées. Cette mise à jour vise à se mettre en conformité avec l'accord national relatif à la baisse des dégâts de sanglier.

LAGOPÈDE ALPIN : LA FIN DE LA CHASSE ?

Espèce fortement impactée par le dérèglement climatique, le lagopède alpin est au cœur d'une bataille juridique et réglementaire.

CHASSE DES PETITS GIBIERS DE MONTAGNE

Suite aux nombreux contentieux relatifs à la chasse des petits gibiers de montagne, l'arrêté préfectoral fixant les plans de chasse (mini/maxi) du tétras-lyre et de la perdrix bartavelle a été remanié.

Jusqu'alors assimilé à un "arrêté cadre", il définissait la méthode de calcul des plans de chasse. À compter de la saison 2026/2027, cette méthode est maintenue mais complétée par un nombre maximum d'oiseaux prélevables par région bioclimatique :

- Préalpes du nord : 14 tétras-lyres / 13 perdrix bartavelles
- Alpes internes du nord occidentales : 88 tétras-lyres / 177 perdrix bartavelles
- Alpes internes du nord orientales : 159 tétras-lyres / 396 perdrix bartavelles

Cette évolution fait suite au jugement du tribunal administratif de Grenoble, qui enjoignait d'indiquer le nombre d'oiseaux présents sur le territoire et de fixer un maximum de prélèvements. Les données de référence utilisées sont celles du rapportage oiseaux réalisé par le Muséum National d'Histoire Naturelle.

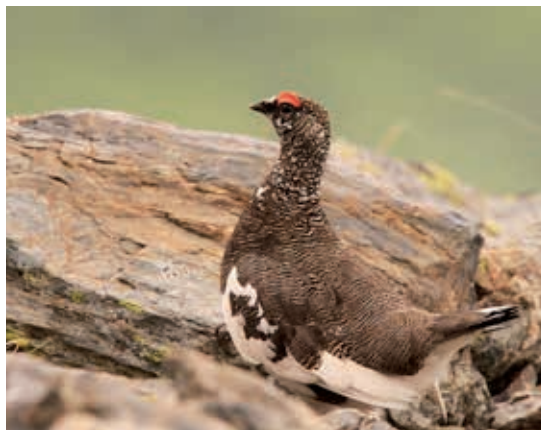
Bien entendu ce sont les comptages d'été qui permettront de définir les attributions sans qu'elles puissent être supérieures aux maxima fixés.

Après des années de contentieux répétés devant les tribunaux administratifs, le Conseil d'État a rendu le 2 mars 2026 une décision historique : il enjoint le ministère de la Transition écologique d'instaurer un moratoire de cinq ans sur sa chasse. La LPO, One Voice et le Comité écologique ariégeois sont à l'origine de ce recours.

La ministre Monique BARBUT a décidé d'aller plus loin. Le 1^{er} avril 2026, elle annonce le retrait du lagopède alpin et du grand tétras de la liste des espèces chassables, pour les inscrire sur celle des espèces protégées.

La Fédération Nationale des Chasseurs dénonce une décision unilatérale, sans concertation, et conteste l'absence d'éléments scientifiques nouveaux justifiant ce classement définitif.

À l'heure où nous mettons sous presse, un projet d'arrêté ministériel est soumis à la consultation du public.

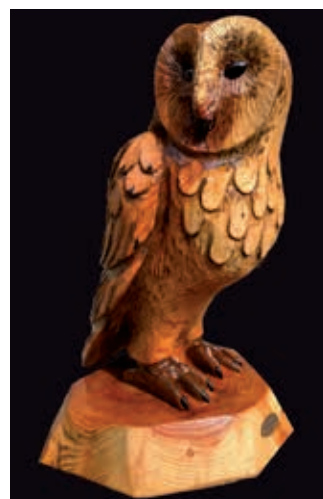


UN SAVOIR-FAIRE ARTISANAL



Sébastien Bizellot est un savoyard qui fait vivre l'art de la sculpture sur bois à la main depuis plus de vingt ans. C'est dans l'ancien atelier de son grand-père que cet artisan passionné transforme le bois en véritables œuvres inspirées de la nature, à travers des créations sur mesure mais également lors de concours de sculpture.

En voici quelques photographies :



UN HOMME DE RENOM DANS L'ART ÉQUESTRE

Lionel Edwards, artiste britannique de renom, excellait dans la peinture de paysages champêtres anglais et de chevaux majestueux, particulièrement lors de scènes de chasse. Il a marqué l'histoire de l'art équestre par ses illustrations de romans classiques. Voici quelques illustrations :





Votre armurerie professionnelle à Aix-Les-Bains

Grand choix d'armes neuves & d'occasions (Reprise possible)
Trois armuriers diplômés de l'école de Liège
Spécialiste France de la marque **Blaser**



- Toutes réparations • Réglages en stand • Mise en conformité
- Études personnalisées • Distributeur officiel des plus grandes marques

Opération ouverture

Pack Sauer 100 XT
Battue / Affût - Approche
Cal. 30-06

***Quantités limitées**

 Armes concept / Gildas Aconcept

 @gildasaconcept



~~2659€~~ **1590 €**



~~2200€~~ **1390 €**